

COMMUNE DE  
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° 139/2023/1.3.1 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18h,  
Date convocation : 22/09/2023 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, SINIBALDI N., TUCA  
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.

Absents -Excusés : Mme ROUX

Procurations : M. GUILLEMET à M. DAMBLEMONT, M. LAMIEL à M. MONINO

Elus en exercice : 26 **Objet : Maintenance et assistance du parc informatique de l'Ecole Primaire St Exupéry**  
Présents : 23 **Convention avec le RLlse – Année scolaire 2023-2024**  
Absents : 1  
Procurations : 2 **Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC**  
Votants : 25

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du besoin de Maintenance et assistance du parc informatique destiné aux élèves du groupe scolaire Saint Exupéry.

Le RLI Les Sablières s'engage à assurer l'assistance et la maintenance 1<sup>er</sup> niveau sur tout le parc informatique de l'école. Le parc informatique comprend les ordinateurs fixes et portables ainsi que leurs périphériques et les TBI (pour l'assistance uniquement).

Le calendrier des interventions est à déterminer avec le Directeur de l'établissement.

Le montant de la prestation s'élève à 738 euros TTC par an pour 18 heures d'intervention.

Cette prestation fait l'objet d'une convention d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

La nature et le coût de la prestation seront révisibles chaque année dans la limite d'une augmentation de 5% par an et feront l'objet d'un devis.

**Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 25 voix pour,

- **APPROUVE** l'intervention des services du RLI Les Sablières afin d'assurer l'assistance et la maintenance 1<sup>er</sup> niveau du parc informatique du groupe élémentaire Saint Exupéry.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de maintenance et d'assistance à venir entre l'association RLI Les Sablières et la Commune de Cazouls-Lès-Béziers.
- **DIT** que le montant de la prestation soit 738 € TTC pour l'année scolaire 2023-2024 sera payé sur le compte « 6156-maintenance » du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,



REÇU EN PRÉFECTURE  
Marcelle COUDERC  
Le 04/10/2023  
Application agréée E-legalite.com

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le OCTOBRE 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-034-213400690-20230928-DEL\_139\_202